Balises institutionnelles

La disponibilité soudaine des outils d’intelligence artificielle ouvre de nouvelles possibilités pédagogiques mais génère également son lot de défis. Les recommandations qui suivent visent à fournir des balises pour une utilisation éthique et efficace de ces outils en enseignement.

01

Communication avec la Direction

Si vous prévoyez utiliser des outils d’IA dans votre cours, veuillez faire une requête à la Direction des ressources informationnelles pour en faire l’acquisition, même à coût zéro, pour permettre l’ouverture de comptes au nom de l’institution lorsque possible. Lorsque des coûts substantiels sont à prévoir, demandez l’autorisation de votre supérieur immédiat.

02

Licences personnelles

Toute utilisation en dehors du cadre d’une autorisation institutionnelle est considérée comme étant effectuée à titre personnel.

03

Directives aux étudiant·es

Fournissez des directives claires sur l’utilisation permise des outils d’IA pour chaque travail ou évaluation. Précisez également dans quelles circonstances et pour quelles tâches ces outils peuvent être utilisés.

04

Prévention de la tricherie

Privilégiez des méthodes d’évaluation qui minimisent les possibilités de tricherie liées à l’utilisation d’outils d’IA. À cet effet, vous êtes invité·es à consulter la publication suivante : Chat GPT et les outils d’intelligence artificielle : mieux comprendre et prévenir la tricherie dans les évaluations de fin de session. Vous pouvez également faire appel à Marc Tremblay, conseiller pédagogique, pour adapter vos travaux et méthodes d’évaluations.

> Dans l’éventualité de soupçons de tricherie ou de plagiat chez vos étudiant·es, il peut être difficile voire impossible de prouver sans aucun doute l’utilisation d’outils d’IA par un·e étudiant·e.